



Le Directeur Général

Diffusion N.I.F. A 0707219 F NOTE DE SERVICE N° 01/ 255 /DGI/DG/D.I/LUA/2024

- DGA (Tous)
- Directeurs Centraux (Tous)
- DGE
- DUI-K et DPI (Tous)
- Affichage

Concerne : **Diffusion du modèle de formulaire de demande de pré qualification du fournisseur des dispositifs électronique fiscaux (DEF)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme sur la facture normalisée et les dispositifs électroniques fiscaux, les Services trouveront en annexe à la présente, pour information, dispositions utiles et large diffusion, le modèle du formulaire de demande de pré qualification du fournisseur des dispositifs électroniques fiscaux conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Arrêté Ministériel n° 034/CAB/MIN/FINANCES/2023 du 23 octobre 2023 portant mesures d'application du Décret n° 23/10 du 03 mars 2023 fixant les conditions de commercialisation des dispositifs électroniques fiscaux physiques et systèmes de facturation d'entreprise en République Démocratique du Congo.

Ce formulaire est un acte d'engagement du fournisseur des dispositifs électroniques fiscaux physiques à soumettre son dossier de demande de pré qualification avec les documents constitutifs ci-après :

- un contrat de partenariat, rédigé en français, entre le fabricant et le requérant ;
- un catalogue décrivant le DEF ;
- un tableau de conformité rempli suivant les spécifications de pré qualification ;
- une copie du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier ;
- une copie de la notification du numéro impôt ;
- une copie de l'identification nationale ;
- une attestation de situation fiscale en cours de validité ;
- un certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- un certificat d'homologation des équipements terminaux délivré par l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo « ARPTC » ou l'Autorité de Régulation des Postes, des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication du Congo « ARTPIC », le cas échéant.

Le formulaire peut être obtenu directement auprès des Services ou être téléchargé à partir du Site Web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : www.dgi.gouv.cd.

L'Inspecteur - Coordonnateur, les Directeurs Centraux, le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer une large diffusion de la présente.

Fait à Kinshasa, le 01 OCT 2024

Pour le Directeur Général en mission,

KABWA KALUME Henri Maurice

Directeur Général Adjoint



DEMANDE DE PREQUALIFICATION DU FOURNISSEUR DES DISPOSITIFS
ELECTRONIQUES FISCAUX (DEF)

À Monsieur le Directeur Général des Impôts
à KINSHASA/GOMBE

Nous:

Dénomination sociale:

Numéro Impôt

RCCM

ID.NAT

dont le Siège social est situé à :

le Siège d'exploitation à :

Adresse:

Boite postale:

Téléphone: _____ E(mail): _____

Voudrions soumettre la demande de pré_qualification pour la fourniture des DEF physiques suivants:

N°	Type (UF ou MCF)	Fabricant	Modèle	Pays d'Origine
1				
2				
3				

Nous nous engageons à fournir toutes les pièces énumérées à l'article 6 de l'Arrêté Ministériel n° 034/CAB/MIN/FINANCES/2023 du 23 octobre 2023 portant mesures d'application du Décret n°23/10 du 03 mars 2023 fixant les conditions de commercialisation des dispositifs électroniques fiscaux physiques et des systèmes de facturation d'entreprise en République Démocratique du Congo.

Fait à: _____ le _____

Noms et Fonction de la personne responsable:

Signature: _____